

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 mars 2017

Présents : Lilian BILLET, Jean-Paul BOUILLOUD, Jérôme COMMARET, Véronique DA SILVA FREITAS, Corinne DONDE, Christine DROUILHET, Karine JULIEN, Stéphane MARZA, Isabelle PAPIN, Yvan PAUGET.

Absents excusés : François FERTHET

Secrétaire de séance : Jean-Paul BOUILLOUD

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 février 2017 est approuvé à l'unanimité. Les délibérations du précédent Conseil Municipal ont été représentées et validées à l'unanimité.

Personnel communal :

Madame Isabelle PAPIN va démissionner de son poste d'Adjointe, elle assurera le poste de secrétaire de Mairie à compter du 01-04-17.

Il est envisagé de ne pas réélire un nouvel adjoint. Le conseil resterait à deux adjoints. Karine JULIEN et les suppléants des commissions assureraient la transition jusqu'à la fin du mandat.

Attente de confirmation d'acceptation de la démission par retour de lettre du préfet.

Cette prise de poste engendre la modification du tableau des emplois permanents.

Le Maire explique qu'une personne sera recrutée à compter du 01 avril 2017, pour occuper l'emploi « Secrétariat de mairie - 35/35^{ème} ». Il convient donc de modifier le tableau des emplois permanents par la création d'un emploi « Secrétariat de mairie - 35/35^{ème} » et la suppression de l'emploi « secrétariat de mairie 32/35^{ème} ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- **MODIFIE** comme suit le tableau des emplois permanents à temps non complet à compter du 1^{er} avril 2017

EMPLOIS	NOMBRE	CADRE d'EMPLOI autorisé par l'organe délibérant
A.S.E.M 31,50/35 ^{ème}	1	ATSEM
Garderie, cantine et interclasse- ménage école 27 ½ / 35 ^{ème}	1	Adjoint technique
Agent d'entretien polyvalent 10/35 ^{ème}	1	Adjoint technique
Ménage locaux communaux 9/35 ^{ème}	1	Adjoint technique

- **MODIFIE** comme suit le tableau des emplois permanents à temps complet à compter du 1^{er} avril 2017

EMPLOIS	NOMBRE	CADRE d'EMPLOI autorisé par l'organe délibérant
Secrétariat de mairie 35/35 ^{ème}	1	Adjoint administratif
Agent d'entretien polyvalent 35/35 ^{ème}	1	Adjoint technique

Syndicat SEVRON-SOLNAN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fiscaliser la totalité de la contribution communale, soit la somme de 10.510,52 euros pour l'année 2017.

Voirie

L'estimation du cout des travaux sur l'ensemble de la commune a été valorisée à 38.594,34 euros TTC. Il ne sera pas possible de réaliser tous les travaux envisagés rue des Centenaires. Le budget ne le permettra pas.

La commune va céder, pour l'euro symbolique, au GAEC de Montoux, une petite parcelle cadastrée n° 40 de 590 m2, qui fait actuellement office de chemin, dont l'état nécessite une reprise totale.

Budget lotissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2016 avec un excédentaire de résultat de fonctionnement et un résultat nul en investissement.

Résultat de fonctionnement : 19.005,53 €

Résultat d'investissement : 0,00 €

Budget assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2016 :

Résultat de fonctionnement : déficit – 1364.65 €

Résultat d'investissement : déficit – 43.032.87 €

Redevance assainissement et prime annuelle

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 26 mars 2009 fixant le taux de la part variable de la redevance d'assainissement à 0.80 € le m3 et la prime annuelle à 20 €.

Il préconise d'actualiser ces tarifs afin de couvrir partiellement les charges fixes du service d'assainissement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **FIXE** le taux de la part variable de la redevance d'assainissement à 0.80 € le m3 et la prime annuelle à 30 €.

Budget communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2016.

Résultat de fonctionnement : à 150.036,46 €

Déficit d'investissement : – 34.871,31 €

RPI

Le bilan du RPI a été présenté lors de la dernière réunion du 03 mars 2017.

Le nombre d'élèves est réparti comme suit pour l'année 2015 – 2016 :

Domsure : 44 élèves : (classe Mme A. Brunet : 10 petite section – 12 moyenne section)
(classe Mme M. Dilhalaoua : 11 grande section – 10 CP)

Beaupont : 69 élèves (classe Mme L. Venet : 6 CP - 4 CE1)
(classe Mme A. Robert : 7 CE1 - 13 CE2)
(classe Mme C. Ferlet : 12 CM1 - 17 CM2)

Soit 113 élèves répartis par commune : Beaupont 65 élèves, Domsure 40 élèves et Pirajoux 8 élèves

Beaupont devra reverser à Domsure : 18.876,02 € et Pirajoux reversera 5.054,19 €

Carte d'identité

A compter du 21 mars 2017 toutes les cartes d'identité devront se faire à la mairie de Coligny ou de Montrevel en Bresse, mairies qui disposent du nouveau système biométrique de prise d'empreintes.

Couverture mobile du territoire

L'étude de couverture des trois principaux opérateurs est à mettre en place par la commission pour définir les zones les moins bien couvertes.

Affaires diverses :

- Enedis a émis un chèque d'un montant 3.464,88 € correspondant à la prise en charge du montant des réparations effectuées à l'Eglise (moteur de cloches et du chauffage.....). Chèque accepté par le conseil.

- Organisation des permanences de tenue du bureau de vote pour le 23 avril et le 07 mai 2017.

Prochaine réunion :

Jeudi 06 avril 2017 à 20 heures : conseil municipal

Jeudi 13 avril 2017 à 20 heures : conseil municipal